



PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

20 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le Mardi 20 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune d'EANCÉ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire et sous la présidence de Monsieur SOULAS Raymond, Maire.

Date de convocation : 12 septembre 2022

Nombre de membres élus : 11

Nombre de membres convoqués : 11

Présents : Raymond SOULAS ; Gisèle GESLIN ; Marie ALONSO ; Patricia BOUCAULT ; Daniel NOURY ; Cédric VALAIS ; Alexis JOLY ; Céline ROUSSEL ; Thérèse MONNET ; Mickael YOU ; Florent BONDU.

Absents ayant donné procuration :

Absent excusé :

Absent :

Le maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Le conseil municipal a désigné M. VALAIS Cédric, pour remplir les fonctions de secrétaire.

Ordre du jour :

- 1) **Finances** : assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation
- 2) **Finances** : examen de devis pour le changement de l'horloge de commande des cloches
- 3) **Finances** : don de l'amicale éanceenne
- 4) **Marché public** : examen du scénario – parking rue Sainte Anne
- 5) **Enquête publique** : installations classées pour la protection de l'environnement demande d'enregistrement en vue de l'exploitation d'un élevage de veaux de boucherie par M. BRASSIER Maxime à Chelun – avis du conseil municipal
- 6) **Finances** : facturation d'un panneau « Villes et Villages Fleuris » au Comité Régional du Tourisme de Bretagne
- 7) **Urbanisme** : droit de préemption urbain – 3 rue du Trait Saint Jean
- 8) **Roche aux Fées Communauté** : convention de partenariat pour la saison culturelle
- 9) **Divers**

Intervention de Mme LE BRAS Amandine, responsable du service économie, emploi, insertion à Roche aux Fées Communauté.

Elle a pu ainsi présenté la situation économique de la commune (recensement des entreprises...), les statistiques relatifs à l'emploi sur la commune et sur le territoire intercommunal.

Elle a également présenté les missions de Point Accueil Emploi qui a pour vocation à aider les demandeurs d'emploi, les personnes ayant un projet de création d'entreprise, les chefs d'entreprises.

Le procès-verbal de la séance du 19/07/2022 est approuvé à l'unanimité.

2022-09-01- FINANCES : ASSUJETISSEMENT DES LOGEMENTS VACANTS À LA TAXE D'HABITATION

M.NOURY Daniel, intéressé, sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

Vu l'article 1407 bis du code général des impôts,

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré à bulletins secrets avec 9 voix contre et 1 voix pour :

- ✓ *de ne pas assujettir les logements vacants à cette taxe.*

2022-09-02- FINANCES : EXAMEN DU DEVIS POUR LE CHANGEMENT DE L'HORLOGE DE COMMANDE DES CLOCHES

Monsieur le Maire informe le conseil que l'entreprise BIARD ROY est intervenue le 18 août dernier pour la remise en fonctionnement de la sonnerie des heures et quarts de l'horloge mécanique.

A cette occasion, l'entreprise BIARD ROY a constaté que l'horloge de commande des cloches et récepteur du cadran était très usée. Il nous conseille son remplacement afin d'éviter un dysfonctionnement (cloches qui ne s'arrêterait pas de sonner).

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise BIARD ROY d'un montant de 3 420€TTC.

Le conseil municipal décide après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ✓ *de valider le devis de l'entreprise BIARD ROY d'un montant de 3 420€TTC.*
- ✓ *d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches y afférentes.*

2022-09-03- FINANCES : DON DE L'AMICALE EANCEENNE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le don de l'Amicale Eanceenne à la commune, à savoir 1 114.46€.

Vu les articles L.2242-1, L 2542-26, L 2541-12 ET L 2541-23 DU Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal décide après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ✓ *d'accepter le don de l'Amicale Eanceenne d'un montant de 1 114.46€.*
- ✓ *d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes afférents.*

2022-09-04- MARCHÉ PUBLIC : EXAMEN DU SCÉNARIO - PARKING RUE SAINTE ANNE

Monsieur le Maire présente le scénario proposé par l'Atelier Bouvier Environnement pour la création du parking rue Sainte Anne. Il comprend 16 places de stationnement dont 1 PMR.

Compte tenu des relevés topographiques qui ont été réalisés, il y a un seul scénario réalisable.

Cependant, des membres du conseil indiquent que suite aux remarques formulés à l'Atelier Bouvier Environnement lors de leur rencontre, le scénario n'a pas été adapté en conséquence (changement de la place situé à l'extrémité du parking, massif rue Sainte Anne non ajouté...).

Le conseil municipal décide après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ✓ *de charger Monsieur le Maire de recontacter l'Atelier Bouvier Environnement pour qu'il puisse procéder aux modifications du scénario.*
- ✓ *d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches y afférentes.*

2022-09-05- ENQUETE PUBLIQUE : INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DEMANDE D'ENREGISTREMENT EN VUE DE L'EXPLOITATION D'UN ELEVAGE DE VEUX DE BOUCHERIE PAR M.BRASSIER MAXIME A CHELUN – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 11 août 2022, la commune a été destinataire d'un courrier de la Préfecture nous informant de la mise en place d'une enquête publique à la mairie de Chelun du 12 septembre 2022 au 14 octobre 2022.

Cette enquête porte sur une demande d'autorisation d'exploiter faites par Monsieur BRASSIER Maxime pour la création d'un élevage de veaux de boucherie au lieu-dit « La Hibaudière » en la commune de CHELUN.

Le projet comprend la création ex nihilo d'une exploitation de 560 veaux de boucherie et la construction de 4 bâtiments de type tunnel, d'un local technique, d'une fosse géomembrane et de 4 silos tours pour le stockage de l'alimentation des veaux.

Le projet présenté est une création d'installation agricole en tant que Jeune Agriculteur.

Sur cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ✓ *d'émettre un avis favorable au projet présenté ci-dessus.*

2022-09-06- URBANISME : DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN – 3 RUE DU TRAIT SAINT JEAN

La commune a été destinataire le 09/08/2022 d'une déclaration d'intention d'aliéner enregistrée sous le numéro DIA 035 103 22 00007 concernant la vente d'un bien tel que décrit ci-après :

- bâti sur terrain, situé 3 rue du Trait Saint Jean d'une superficie totale de 463m², issue de la parcelle cadastrée C 1665 pour un prix de 130 000€ auquel s'ajoute les frais de notaire.
- Et appartenant à Monsieur et Madame WILLIAMS James.

Le conseil municipal décide après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ✓ *de ne pas préempter ce bien.*
- ✓ *d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches y afférentes.*

2022-09-07- ROCHE AUX FÉES COMMUNAUTÉ : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA SAISON CULTURELLE

Roche aux Fées Communauté nous propose comme chaque année d'établir une convention de partenariat concernant l'organisation d'événements sur la commune dans le cadre de la saison culturelle intercommunale 2022-2023.

Il est proposé de conventionner dans le cadre de l'évènement prévu au restaurant l'Ecole des Saveurs le Vendredi 14 octobre à savoir un apéro musical.

Le conseil municipal décide après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ✓ *d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.*
- ✓ *d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches y afférentes.*

2022-05-06- DIVERS

○ **Site internet**

Début septembre, le disque dur du site internet a conduit au blocage du site internet.

Pour pallier cela, un changement d'offre a eu lieu permettant d'avoir un espace de stockage plus important.

La commission communication va réfléchir pour revoir la mise en page du site.

○ **Correspondant incendie et secours**

Voir le temps que cela demande.

○ **Fleurissement**

Suite à l'arrêt de l'arrosage pendant la période estivale due à la crise sécheresse, la politique de fleurissement du bourg va être revue.

- **Passage d'un rallye de voitures de collection le 25/9**

- **Formation urbanisme**

Elle a lieu le Samedi 24 septembre de 9h à 16h à la salle socioculturelle.

- **Electricité**

Monsieur le Maire a été destinataire d'un mail du vice-président de RFC en charge de la transition écologique. Celui-ci alerte les maires sur le montant des dépenses de fonctionnement à prévoir au BP 2023 pour l'article sur les dépenses d'électricité.

- **Copieur**

Livraison sous 3 mois maximum.

- **Bulletin communal**

Commission le 24/10 à 17h.

- **Logement 5 rue Sainte Anne relouée au 01/10/2022.**

- **Bilan argent de poche**

Bilan très positif.

Dispositif qui devrait être reconduit l'année prochaine.

La séance est levée à 23h45.

Prochain conseil municipal : Mardi 18 octobre 2022 à 20h.

Certifié exécutoire compte tenu de la réception en préfecture le 22 septembre 2022 et de la publication le 22 septembre 2022.

Fait à EANCÉ le 22 septembre 2022.

Le Maire,

R.SOULAS

Le secrétaire de séance,

C.VALAIS